



## MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT



*Relative au Permis de Construire du Palais des  
Sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'échanges,  
avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de  
Luyes,  
Les Trois Pigeons sur la commune  
d'Aix-en-Provence*

**DU 28 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE 2015 INCLUS**

# BILAN

# MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Avis\_AE\_palais\_sports\_PEM\_aix.pdf

DEF00 Cartouche ppal.pdf

DEF01-1 CERFA DEMANDE DEFRICHEMENT.pdf

DEF 01 ti-formulaire demande.pdf

DEF02-1 ti-pièces qualité demandeurs.pdf

DEF02-2 Qualité demandeurs – Délibération CPA.pdf

DEF02-3 Qualité demandeurs – Convention.pdf

DEF03 Situation.pdf

DEF04-1 ti-matrices cadastrales.pdf

DEF04-2 Matrices cadastrales.pdf

DEF04-3 Courrier vente parcelle HL 92.pdf

DEF 04-4 Attestation vente parcelle HL 92.pdf

DEF 04-5 Acte de vente parcelle HL 92.pdf

DEF04-6 CERFA – Vente parcelle HL 92.pdf

DEF 05 Plan cadstral.pdf

DEF 06 Masse unité foncière.pdf

DEF 07 Photos.pdf

DEF 08 PLU.pdf

DEF 09 étude d'impact.pdf

DEF 10-1 ti-incidences NATURA 2000.pdf

DEF 10-2 Évaluation des incidences NATURA 2000.pdf

Délibération 2013 A305 du 19.12.2013.pdf

KBIS SPLA 06.2015.pdf

POS PLANCHE GRAPHIQUE A30.pdf

POUVOIR PDT à JLV OPERATIONS GESTION.pdf

Réponse avis AE définitif.pdf

## PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

La **Communauté du Pays d'Aix** a souhaité équiper l'agglomération aixoise d'un véritable Palais des Sports, capable d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les compétitions sportives indoor de niveau national, voire international, ainsi que des événements, spectacles ou concerts.

Ce projet d'aménagement, idéalement situé au Sud d'Aix-en-Provence, à Luynes-Trois Pigeons, en bordure de l'autoroute Aix-Marseille et loin des habitations, associera un Palais des Sports dont la salle principale offrira une capacité de 3 à 6 000 places en configuration sportive et plus de 8 000 places en configuration spectacles, et un pôle d'échanges (10 quais bus et cars, parking VL de dissuasion de 212 places), en entrée du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence (PAAP), ainsi que les aménagements de voirie d'accès nécessaires (RD59).

La **Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires** a été chargée par la Communauté du Pays d'Aix de la réalisation de l'opération.

Le foncier situé près du carrefour des 3 Pigeons à Aix-en-Provence est maîtrisé par la CPA et la S.P.L.A.

Le programme de l'opération comprend plus précisément les constructions suivantes :

- le Palais des Sports et les aménagements fonctionnels extérieurs (parking d'exploitation, parking utilisateurs et parkings visiteurs),
- le pôle d'échanges (10 quais d'arrêt de bus, toilettes publiques, parking 212 relais VL) utilisé hors manifestations sportives par les réseaux de transports intercommunaux,
- l'ensemble des voiries de raccordement sur la voie RD59.  
Il représente un budget travaux d'environ 45M€HT, dont 8M€HT pour les aménagements extérieurs et le pôle d'échanges et 4M€HT pour les équipements scénographiques.

Les principaux chiffres du projet de **Palais des Sports** sont les suivants :

- 1 salle principale d'environ 6 000 places en configuration handball, avec demi-jauge prévue pour 3528 spectateurs, et plus de 8 000 places en configuration spectacle avec une scène centrale,
- 1 salle annexe avec tribunes de 1000 places servant à l'entraînement du club résident (le PAUC HANDBALL),

- une hauteur libre de 13 m dans la salle principale pour compétitions de volley et de gymnastique rythmique et sportive,
- les locaux administratifs et sportifs du club résident,
- des espaces de réception pour les VIP,
- une brasserie ouverte 6 jours sur 7
- un débord en surplomb de l'entrée principale qui permet une couverture partielle du parvis appréciable lors des attentes d'avant concert,
- une zone technique au Nord de la parcelle très fonctionnelle pour la logistique, la régie médias, les tourneurs, les bus des joueurs ou des artistes.

Le stationnement comptabilise au total 1 240 places (stationnement de l'équipement et pôle d'échanges).

2 zones de stationnement seront destinées aux spectateurs :

- un parking de stationnement « occasionnel » et drainant. Ce grand stationnement de plus de 1000 places dont 370 réservées aux VIP qui utilise la partie remblayée du terrain doit permettre le stationnement pour les matchs et les manifestations du Palais des Sports,
- 150 places de stationnement 2 roues motorisées sont prévues en limite Est du parvis.

De plus, des places sont mutualisées entre l'équipement et le pôle d'échanges.

Ce parking de 1240 places est dimensionné pour subvenir aux besoins d'un événement fonctionnant en demi-jauge (3500 personnes environ); pour les affluences plus importantes (spectacles, match international), une partie des spectateurs sera dirigée vers les parkings Krypton et Plan d'Aillane ; un système de navettes vers ces parkings sera organisé en utilisant les quais du pôle d'échanges acheminant les spectateurs vers la salle. Les études préalables ont déterminé une zone humide sensible écologiquement à préserver le long de la Petite Jouine ainsi qu'une ripisylve qui présente un intérêt paysager.

Ce secteur est préservé, protégé et mis en valeur dans le projet ; en particulier, le traitement des eaux de pluie est conçu pour alimenter et renforcer la zone humide.

De plus, les études de trafic réalisées ont montré que l'accueil des événements du Palais des Sports n'aggravait pas les conditions de circulation au carrefour des 3 Pigeons et sur la RD 59 compte tenu d'un décalage entre l'heure de pointe du soir sur la RD59 et l'heure d'arrivée des spectateurs.

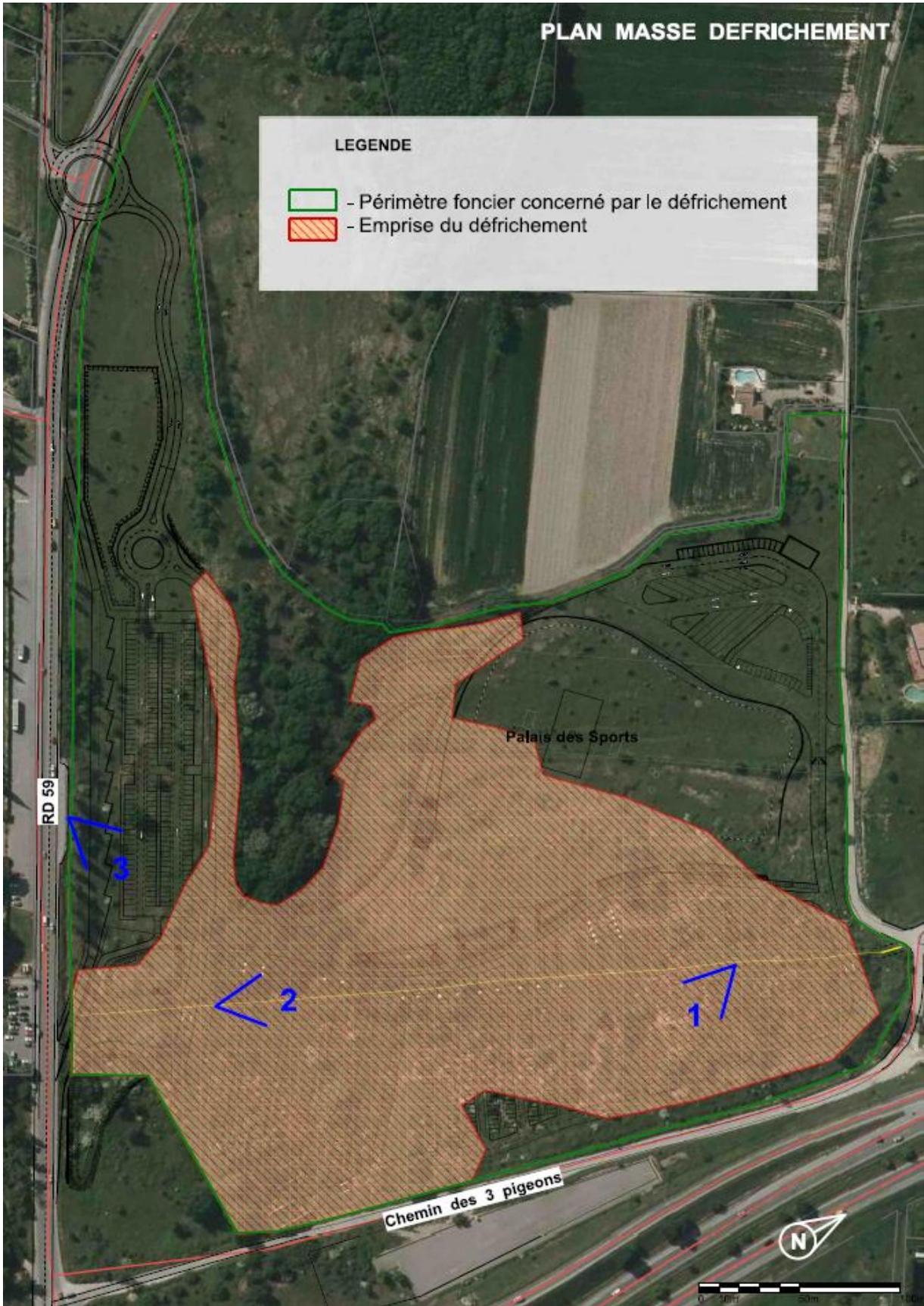
Enfin, le projet permet l'amélioration de la sécurité routière au carrefour avec le chemin Barthélémy Vera grâce à la création d'un giratoire pour la desserte du Palais des Sports.

La réception du projet est prévue pour octobre 2017.

# PLAN MASSE DEFRICHEMENT

## LEGENDE

-  - Périmètre foncier concerné par le défrichage
-  - Emprise du défrichage



Zone à défricher



*Prise de vue depuis l'Est des emprises du projet  
(référéncée 1 sur la photographie aérienne ci-avant)*



*Prise de vue depuis le centre des emprises du projet  
(référéncée 2 sur la photographie aérienne ci-avant)*



*Prise de vue depuis l'Ouest des emprises du projet  
(référéncée 3 sur la photographie aérienne ci-avant)*

Photos du site

Google earth

pieds  
mètres



500



Vue aérienne  
du site

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La S.P.L.A Pays d'Aix Territoires a déposé le 17 juin 2015 auprès des services de la ville d'Aix-en-Provence une demande de permis de construire concernant la réalisation d'un Palais des Sports et d'un Pôle d'échanges sous le N° 13 001 15J0214.

En application des articles L.311-1 et L.312-1 du Code Forestier, une procédure de demande d'autorisation de défrichement a donné lieu à un dépôt de dossier le 15 juin 2015. Une mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation de défrichement se déroule en mairie d'Aix-en-Provence du 28 septembre 2015 au 12 octobre 2015.

Le permis de construire ne peut être délivré qu'après l'obtention de l'arrêté préfectoral de défrichement.

Compte tenu que la surface à défricher est inférieure à 10ha, la demande de défrichement est soumise à la procédure de mise à disposition du public, objet du présent rapport.

De plus, en application des dispositions de l'article R 441-5 du Code de l'Urbanisme, le dossier joint à la demande de permis de construire comprend une étude d'impact prévue à l'article R122-2 du Code de l'Environnement (équipement sportif susceptible d'accueillir plus de 5000 personnes, surface créée 22 731m<sup>2</sup>).

Conformément aux dispositions de l'article L122-1 III du Code de l'Environnement, le dossier de PC a été transmis pour avis à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement. La DREAL PACA a, par délégation du préfet de région, accusé réception du dossier à la date du 8 juillet 2015. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier de mise à disposition du public en application de l'article R 122-7 du Code de l'Environnement ainsi que le mémoire de réponse et ses annexes.

Le projet étant soumis à étude d'impact, il doit faire, en conséquence, l'objet d'une enquête publique (cf. article R 123-1 de Code de l'environnement).

L'enquête publique est organisée par le maire lorsque le permis est délivré au nom de la commune (cf. article R 423-57 du Code de l'Urbanisme). Celle-ci se déroule du 28 septembre au 28 octobre en parallèle à la présente mise à disposition.

Enfin, en application de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement, une procédure d'autorisation « loi sur l'eau » a donné lieu à un dépôt de dossier en préfecture le 16 juillet 2015.





PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale des Territoires et de la Mer

Service Territorial Est  
Impasse des Frères Pratéti  
CS 60444 Jas de Bouffan  
13098 AIX EN PROVENCE cedex 2

Accueil du public uniquement les mardi matin et jeudi matin  
<http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/Autorisations-de-defrichement>

Extrait du courrier  
de complétude du  
dossier

Aix-en- Provence, le

30 JUL. 2015

Références : STE-15-107-001

Date de dépôt : 15/06/2015

Commune : AIX-EN-PROVENCE

Terrain cadastré : Section HL Parcelles 92 et 93

Affaire suivie par : M. SONNET Tél. : 04-42-95-44-22

Courriel : [maryline.sonnet@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:maryline.sonnet@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Objet : Demande d'autorisation de défrichage – **RECEPISSE DOSSIER COMPLET**

P. J. : Déclaration de choix

**Lettre recommandée avec AR n°**

Monsieur le Directeur,

Par demande référencée ci-dessus, vous sollicitez une autorisation de défrichage pour une surface de 6ha 26a 30ca de bois. Après examen, votre dossier est réputé **complet à la date du 28/07/2015**.

En vertu de l'article R.341-4 du code forestier, le délai d'instruction de votre dossier est fixé à 2 mois ; celui-ci expire ainsi le « jour mois+2 année ». En application de l'article R.341-4 - 3ème alinéa du code forestier, je vous informe que **votre projet nécessite une visite de reconnaissance de l'état de la situation des bois et qu'en conséquence, le délai réglementaire de 2 mois à compter de la date de complétude du dossier est porté à 4 mois**.

A l'issue de ce délai, la présente demande sera réputée **rejetée** à défaut de décision du Préfet conformément à l'article R 214-30 du Code Forestier. Cette décision tacite de refus pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois d'un recours gracieux auprès du directeur départemental des territoires et de la mer ou- d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de Marseille.

**La visite de reconnaissance de l'état de la situation des bois a été fixée au mardi 18 Août à 10 H devant le cimetière américain. Elle sera effectuée par M. Jean-Luc VIRON - Pôle Forêt -D.D.T.M 13, en présence du pétitionnaire.**

# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DEFRICHEMENT

**Relative au Permis de Construire du Palais des Sports du Pays  
d'Aix et d'un Pôle d'échanges, avenue Claude Nicolas Ledoux,  
quartier de Luynes, Les Trois Pigeons  
sur la commune d'Aix-en-Provence**

La demande défrichement enregistrée sous les références STE 15-107-001 déposée par la S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires, représentée par Monsieur VINCENT Jean-Louis, relative au projet de construction du palais des sports du Pays d'Aix et d'un pôle d'échanges est mise à disposition du public conformément à l'article L122-1-1 du code de l'environnement.

Cette mise à disposition aura lieu, pendant 15 jours consécutifs :

**du 28 septembre 2015 au 12 octobre 2015 inclus.**

Durant cette période, le dossier de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie d'Aix en Provence – 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux (9h00 – 1200 et 13h30 à 16h30).

Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2015-1064 du 21 Août 2015, la demande de permis de construire du Palais des sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'Echanges fait l'objet d'une enquête publique organisée du 28 septembre au 28 octobre 2015.



<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement>



#### REALISATION DE L'ARENA – PALAIS DES SPORTS DU PAYS D'AIX ET D'UN

Le projet, encadré par la SPLA Pays d'Aix Territoires, comprend aussi l'aménagement d'infrastructures de stationnement et de desserte pour le site et les zones d'activités proches.

Mais ce qui retient l'attention, c'est d'abord l'Arena et sa **formidable modularité** : avec une salle principale, qui pourra accueillir plus de 6 000 personnes en configuration sport et jusqu'à 8 500 en configuration spectacle, un exceptionnel chaudron capable de s'adapter au nombre de spectateurs attendus avec un système de rideaux et plus de 1 600 places sur gradins télescopiques rétractables.

L'Arena sera également caractérisée par sa **multifonctionnalité** permettant d'accueillir du hand bien sûr, mais aussi d'autres événements sportifs et des spectacles.

**Au total, ce seront 300 000 heures de travail et 450 personnes qui sont prévues pour construire en 18 mois plus de 20 000 m<sup>2</sup> de surface sur 3 niveaux.**

Investissement global : 70 millions d'euros TTC, dont 50 millions d'euros HT de travaux.

[Autorisation de défrichage](#)

#### Articles récents

- [Pertuis Centre-Ville – Immeuble 2 rue Vinolly](#)
- [Pertuis Centre-Ville – Immeuble 22 rue des Penitents](#)
- [Pertuis Centre-Ville – Immeuble 86 rue Notre Dame](#)
- [Pertuis Centre-Ville – Immeuble 53 rue Notre Dame](#)
- [Zone d'activités de La Bertoire 2, à Lambesc \(Communauté du Pays d'Aix\)](#)

#### Liens

- [Communauté du Pays d'Aix](#)
- [SEMEPA](#)
- [Ville d'Aix](#)

Par jugement du 11/09/2015 le Tribunal de Commerce a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs dans les affaires suivantes :

PENTA GÉNÉRIE snc, 31, Julien Les Catalans Villa Gessan, 13650 Jouques.
RCS Aix B 483 430 108 / 2009 B 603.
Activité : Garage mécanique auto, achat et vente de véhicules d'occasion.

POINT D'AUTO SARL 2, Impasse des Bœufs au Ribou, 13770 Venelles.
RCS Aix B 483 430 108 / 2009 B 603.
Activité : Garage mécanique auto, achat et vente de véhicules d'occasion.

ALB GOURBET SARL 4, av. Motor Hogg 13170 Les Perrier Mirabeau.
RCS Aix B 510 010 257 / 2009 B 1815.

LA BOUTIQUE SARL, quartier de Lagnes, Riv. 7, 13640 Puyssat.
RCS Aix B 438 887 382 / 2009 B 1100.
Activité : Hébergement, le dépôt-vente et la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers d'occasion, la location d'espaces, l'achat et la vente de produits régionaux alimentaires non réglementés et non alimentaires et produits végétaux.

BET RCS 473, av. Augustin Frenel, 13457 Aix cedex 3.
RCS Aix B 498 233 600 / 2011 B 903.
Activité : Gestion de patrimoine immobilier et immobilier.

LE JARDIN DES CRÉATIONS SARLU 17, av. du 8 Mai 1945, 13240 Saplévière-les-Vallons.
RCS Aix B 513 344 794 / 2009 B 1040.
Activité : Fabrication articles de décoration vente de parfums coffrets cadeaux lingerie bijoux bijouterie tous articles cadeaux de nature à la réalisation de bijoux bijoux.

SAVO - CONSTRUCTION SARLU 28, av. de Saint-Roch 13145 Le Rivet.
RCS Aix B 532 888 717 / 2013 B 1458.
Activité : Tous travaux de maçonnerie générale, charpente et couverture, rénovations de sols et murs, revêtements de sols, pose de menuiserie intérieure et extérieure, cloisons, doublage, décoration, harmonisation et peinture.

CABAGÉ SARL, av. du Pigeon Tels, Bernacelle 13108 Aix.
RCS Aix B 479 860 585 / 2004 B 1830.
Activité : Restauration à emporter et à consommer sur place.

PHARMA-DIAL SARLU 1425, route des Mées, Camargue du Vergeron 13080 Aix.
RCS Aix B 481 300 275 / 2006 B 1347.
Activité : Transactions sur immobilies ou fonds de commerce.

PLT SARL 199, Bd Émile Zola 13106 Aix.
RCS Aix B 500 870 753 / 2007 B 2025.
Activité : Culture et vente, restauration, onglerie.

AMÉNAGEMENT RÉSEAU TELECOM SARL, RN de Maroquet Le Rau n° 3, 13080 Peyriac-et-Provence.
RCS Aix B 502 445 470 / 2010 B 886.
Activité : En France et à l'étranger conseil pour les affaires et les projets professionnels de services de systèmes d'information informatique et télécommunications et services de conseil en matière de réseaux et autres réseaux ou plans d'au conseil-sona structures traitement des sous-ententes de projets conceptuel mise en œuvre et entretien.

DR DIFFUSION SARL 834, ch. de Thoud Quest Le Plan des Perrier 13175 Les Perrier Mirabeau.
RCS Aix B 501 223 806 / 2011 B 756.

Activité : Achat, création et revendu bijoux fantaisie non réglementés en or et plat, en or et plat et par le biais d'internet.

CARRIÈRE TONY SARL 508, Rd d'Angeon Espace Célestre Cqg, 13540 Puyssat.
RCS Aix B 537 875 681 / 2011 B 2245.
Activité : Substrat, réparation de véhicules de toutes marques et toutes activités y rapportant.

CARNEGOC AUTO SARL, 53, rue H. Fie Le Jol 13075 Marignane.
RCS Aix B 534 543 756 / 2011 B 1907.
Activité : Achat, vente de véhicules neufs et occasions, import-export véhicules.

M. TERNANDES SARL, Route d'Égales Côte de Caloty quartier Caloty, 13084 Aix.
RCS Aix B 513 512 821 / 2009 B 1177.
Activité : Travaux de maçonnerie générale rénovation et aménagement de l'habitat.

SOCAMA SOCIÉTÉ AÉRIENNE DE PARTICIPATION SA SAS, Les Fontaines 1, Esc. 2, rue Desplaces, 13100 Aix.
RCS Aix B 538 612 756 / 06 B 522.
Activité : Prise de participation financière dans tous groupements, sociétés, entreprises françaises ou étrangères, gestion de ses participations et toutes opérations se rattachant à l'activité d'investisseur, bourse, restauration.

PROFINE SYSTEM SARL 3140, rue Augustin Adrien B. L'offensant 17 B, 13051 Aix cedex 3.
RCS Aix B 515 401 321 / 2009 B 1734.
Activité : La commercialisation et la distribution de prestations et de matériels de sécurité (la production de services informatiques, la commercialisation de matériels et logiciels informatiques la conception et l'édification de projets informatiques).

INSPIRATIONAL LOGISTICS SOLUTIONS SARL 1332, av. Quaiest de la Laiterie, Espace de Puyssat Bld. B5 13086 Aix cedex 3.
RCS Aix B 512 004 519 / 2006 B 840.
Activité : Magasinage et entreposage, acquisition d'avions, distribution et livraison de courrier et colis, landing aéronautique, agent de fret, commercialisation en douane.

JUGEMENT DE LIQUIDATION JUDICIAIRE (ART. L 601-10 DU CODE DE COMMERCE) de 15/09/2015

SPANOLENE DU SUD SARL 10, route Nationale 8, 13005 Luyet.
Activité : Transactions sur immobilies et fonds de commerce.
RCS Aix B 485 587 434 / 96 B 97.
Liquidateur : M P V de CARRIÈRE 30, av. H. Malanda, B. 5, Aix-Marseille, CS 18730, 13617 Aix cedex 1.

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/09/2015 le Tribunal de Commerce a prononcé la clôture de l'ajournement de :

HAR DISCOUNT DIFFUSION SARLU 14, rue S. David, 13100 Aix.
RCS Aix B 506 178 217 / 2008 B 1902.
Activité : Coffrets mode.
Liquidateur : M P V de CARRIÈRE 30, av. H. Malanda, 13617 Aix cedex 1.

ETMA SARL 5, rue Grégoire 13100 Aix.
RCS Aix B 450 887 457 / 2003 B 1615.
Activité : Restauration traditionnelle, vente de plats à emporter.
Commissaire à l'exécution du plan : SE SARL DE SAINT RAPT - BGRHCLJET gues en la personne de M P C. de SAINT RAPT 75, rue Raul Sautier 13050 Aix.

Sur demande « LE COURRIER D'AIX » se charge de toutes formalités au BODACC

Advertisement for PAYS d'AIX Territoires, SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT « PAYS D'AIX TERRITOIRES ». It includes the title 'AMIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT relative au Permis de Construire du Palais des Sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'échanges, avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Lagnes, Les Trois Pigeons, sur la commune d'Aix-en-Provence'. The text details the public consultation period from September 28 to October 12, 2015, and provides contact information for the local authority.

Advertisement for MAIRIE DE TRET, AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE. It announces a public inquiry regarding modifications to the Local Urban Planning (PLU) of the commune of Trets. The inquiry is open from July 14 to October 18, 2015. The text lists the project's characteristics, including the location in Cassin, and provides a list of key dates for the inquiry process, such as the opening of the inquiry on July 17 and the final closure on October 18.

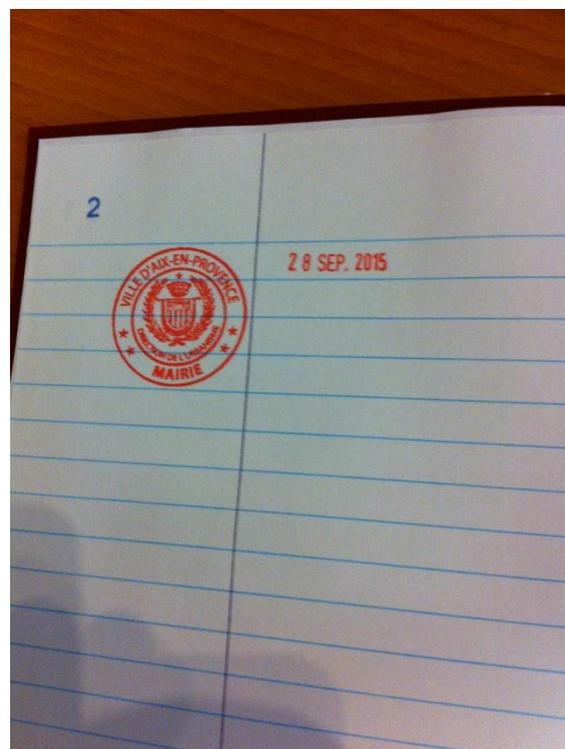
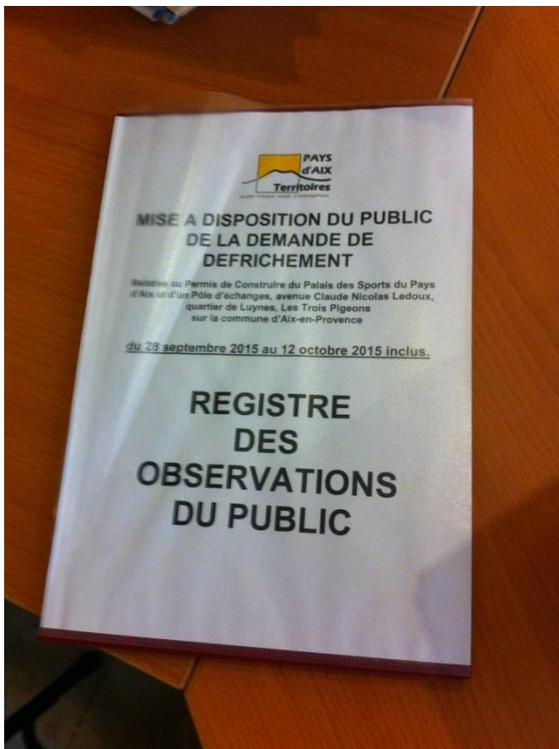
Advertisement for a blood donation drive. It features the logo of the PAYS d'AIX Territoires and the text 'POUR SAUVER UNE VIE DONNEZ UN PEU DE VOTRE SANG'. The advertisement is signed by the Mayor, Jean-Claude FÉRALD, and dated September 19, 2015.



## AFFICHAGE EN MAIRIE



Dans le hall d'entrée du service de l'urbanisme d'Aix-en-Provence rue Pierre et Marie Curie



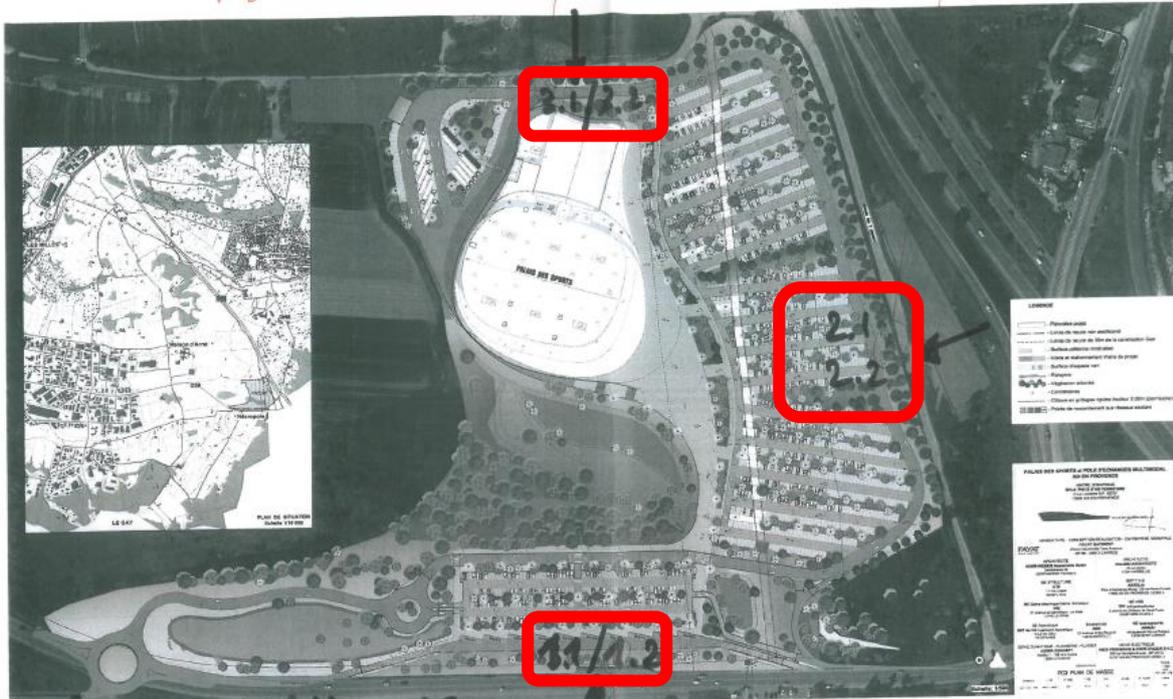
Vue du registre et de la première page des observations au 06/10/2015

# AFFICHAGE SUR LE SITE

Position des panneaux d'affichage sur le site

① en face de la maison la + proche

② en face de la moto école



A2 { .1: enquête publique (fond jaune) |  
 .2: défrichement }  
 ① à proximité de l'arrêt de bus sur la route principale



N°2 côté Sud  
(RD59)



N°2 côté Est  
(chemin des 3  
Pigeons)



N°2 côté Nord

EXPÉDITION



Référence : 16-15-06-12161 / 408882

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LES Jeudi Dix Sept SEPTEMBRE, et Vendredi Dix Huit SEPTEMBRE.

A LA DEMANDE DE :

La SPLA Pays d'AIX TERRITOIRES, dont le siège social est 2 Rue Lapiere, BP 80251 - 13008 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1, poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

ET REQUIS PAR :

Monsieur COLLINEAU Serge, chargé d'opérations, représentant ladite société

LEQUEL NOUS DEMANDE :

De bien vouloir nous rendre ce jour Jeudi 17 Septembre 2015, aux adresses suivantes : Chemin des Trois pigeons - 13080 Luynes en face du plateau d'examen du permis de conduire motos, puis plus loin sur le même chemin des Trois Pigeons, après les Calcaires Régionaux,

et ensuite sur un troisième panneau identique implanté en face du Funerarium : Rue Claude Nicolas LEDOUX - 13100 Aix en Provence, afin de constater la pose de trois panneaux d'affichage d'un AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT, relative au permis de construire du Palais des Sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'échanges, Avenue Claude Nicolas LEDOUX quartier de Luynes, les Trois pigeons sur la commune d'Aix en Provence suivant arrêté Municipal de la Ville d'Aix en Provence. Cette demande de défrichement est enregistrée sous les références STE 15-107-001 déposée par la SPLA Pays d'Aix Territoires, représentée par Monsieur VINCENT Jean Louis.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

Nous, Société Civile Professionnelle Michel MATHIEU - Catherine DE BENEDECTIS - Géraldine COEFFARD & Stéphane MAUREL, Huissiers De Justice Associés à la Résidence d'Aix-en-Provence, y Domiciliés : Le Mansard entrée C - 01, Place Martin Luther-King - 13097 Aix-en-Provence Cedex 02

Nous nous sommes rendus ce jour, le Jeudi 17 Septembre 2015, aux adresses suivantes :

1°/ Chemin des Trois pigeons - 13080 Luynes en face du plateau d'examen du permis de conduire motos, où étant nous y avons rencontré Monsieur ROCCA Pascal représentant la SPLA Pays d'Aix TERRITOIRES en compagnie duquel nous avons pu effectuer les constatations suivantes, auxquelles nous avons annexé les clichés photographiques ci-après.

Nous constatons en bordure de voie, sur la parcelle l'implantation d'un panneau d'affichage d'un avis de Mise à Disposition du Public de la Demande de Défrichement, panneau aux dimensions suivantes : 42 X 60, tout à fait visible et lisible depuis la voie publique et portant les inscriptions suivantes telles que l'on eut les lire sur l'affiche dénommée AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT, annexée au présent.

Nous plaçons sur ce panneau un stick adhésif portant l'inscription : « Affichage constaté par Huissier de Justice ».

Photos n : 01 - 02



**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT**

Relative au Permis de Construire du Palais des Sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'échanges, avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Luynes, Les Trois Pigeons sur la commune d'Aix-en-Provence

La demande de défrichement enregistrée sous les références STE 15-107-001 déposée par la SPLA Pays d'Aix Territoires, représentée par Monsieur VINCENT Jean-Louis, relative au projet de construction du palais des sports du Pays d'Aix et d'un pôle d'échanges est mise à disposition du public conformément à l'article L122-1-1 du code de l'environnement.

Cette mise à disposition aura lieu, pendant 15 jours consécutifs :

**du 28 septembre 2015 au 12 octobre 2015 inclus.**

Durant cette période, le dossier de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie d'Aix en Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux (9h00 - 1200 et 13h30 à 16h30).

Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2015-1064 du 21 Août 2015, la demande de permis de construire du Palais des sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'Echanges fait l'objet d'une enquête publique organisée du 28 septembre au 28 octobre 2015.

2° Nous nous rendons ensuite sur le Chemin des Trois Pigeons un peu plus bas, après « Les Calcaires Régionaux », toujours en compagnie de Monsieur ROCCA Pascal, où étant, nous constatons la présence de l'affichage en bordure de voie d'un panneau identique au précédent tout à fait visible et lisible depuis la voie publique ou nous nous trouvons et portant les mêmes inscriptions que le panneau précédent portant l'affiche de l'Avis de Mise à Disposition du Public de la Demande de Défrichement ci-après annexée.  
 Nous plaçons sur ce panneau un stick adhésif portant l'inscription : « Affichage constaté par Huissier de Justice ».

Photos n : 03 – 04



5



6



7



## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DEFRICHEMENT

**Relative au Permis de Construire du Palais des Sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'échanges, avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Luynes, Les Trois Pigeons sur la commune d'Aix-en-Provence**

La demande défrichement enregistrée sous les références STE 15-107-001 déposée par la S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires, représentée par Monsieur VINCENT Jean-Louis, relative au projet de construction du palais des sports du Pays d'Aix et d'un pôle d'échanges est mise à disposition du public conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement.

Cette mise à disposition aura lieu, pendant 15 jours consécutifs :

**du 28 septembre 2015 au 12 octobre 2015 inclus.**

Durant cette période, le dossier de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie d'Aix en Provence – 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux (9h00 – 1200 et 13h30 à 16h30).

Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2015-1064 du 21 Août 2015, la demande de permis de construire du Palais des sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'échanges fait l'objet d'une enquête publique organisée du 28 septembre au 28 octobre 2015.

3°/ Nous nous rendons ensuite ce même jour sur l'Avenue Claude Nicolas LEDOUX, quartier de Luynes, Les Trois Pigeons, toujours en compagnie de Monsieur ROCCA Pascal, où étant, nous constatons la présence d'un troisième panneau, identique aux précédents et portant les mêmes inscriptions, c'est-à-dire l'avis De Mise à Disposition du Public de La Demande de Défrichement. Le panneau à les mêmes dimensions que les précédents et se trouve tout à fait lisible et visible depuis la voie publique en contrebas du fossé, en face du funérarium approximativement. Nous plaçons sur ce panneau un stick adhésif portant l'inscription : « Affichage constaté par Huissier de Justice ».

Photos n : 05 – 06



Nous nous représenterons ensuite sur les mêmes lieux le **Vendredi 18 Septembre 2015 dans l'après-midi**; Monsieur PASCAL ROCCA nous ayant indiqué que les panneaux définitifs venaient d'être posés à l'instant et simultanément avec la dépose des précédents.

1°/ Chemin des Trois pigeons – 13080 Luynes en face du plateau d'examen du permis de conduire motos.

Ici nous constatons ce jour la présence d'un panneau métallique identique et remplaçant le précédent, portant affichage de l'avis de Mise à Disposition du Public de la Demande de Défrichement. Le panneau à les mêmes dimensions que le précédent, il est posé à la place du précédent et porte les mêmes inscriptions. Nous plaçons sur ce panneau un stick adhésif portant l'inscription : « Affichage constaté par Huissier de Justice ».

Photos n : 7 – 8

  
**AVIS**  
**DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**  
**DE LA DEMANDE DE**  
**DÉFRICHEMENT**

**Relative au Permis de Construire du Palais des Sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'échanges, avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Luynes, Les Trois Pigeons sur la commune d'Aix-en-Provence**

La demande de défrichement enregistrée sous les références STE 15-107-1001 déposée par la S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires, représentée par Monsieur VINCENT Jean-Louis, relative au projet de construction du palais des sports du Pays d'Aix et d'un pôle d'échanges est mise à disposition du public conformément à l'article L122-1-1 du code de l'environnement.

Cette mise à disposition aura lieu, pendant 15 jours consécutifs :

**du 28 septembre 2015 au 12 octobre 2015 inclus.**

Durant cette période, le dossier de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie d'Aix en Provence – 12, rue Pierre et Marie Curie, nez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux (9h00 – 12h00 et 13h30 à 16h30).

Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.

En exécution de l'arrêté municipal n°A-2015-1064 du 21 Août 2015, la demande de permis de construire du Palais des sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'échanges fait l'objet d'une enquête publique organisée du 28 septembre au 28 octobre 2015.



## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DEFRICHEMENT

**Relative au Permis de Construire du Palais des Sports du Pays  
d'Aix et d'un Pôle d'échanges, avenue Claude Nicolas Ledoux,  
quartier de Luynes, Les Trois Pigeons  
sur la commune d'Aix-en-Provence**

La demande défrichement enregistrée sous les références STE 15-107-001 déposée par la S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires, représentée par Monsieur VINCENT Jean-Louis, relative au projet de construction du palais des sports du Pays d'Aix et d'un pôle d'échanges est mise à disposition du public conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement.

Cette mise à disposition aura lieu, pendant 15 jours consécutifs :

**du 28 septembre 2015 au 12 octobre 2015 inclus.**

Durant cette période, le dossier de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie d'Aix en Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux (9h00 - 12h00 et 13h30 à 16h30).

Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2015-1064 du 21 Août 2015, la demande de permis de construire du Palais des sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'Echanges fait l'objet d'une enquête publique organisée du 28 septembre au 28 octobre 2015.



13

27/ Nous nous rendons ensuite sur le Chemin des Trois Pigeons un peu plus bas, après « Les Calcaires Régionaux », toujours en compagnie de Monsieur ROCCA Pascal. Ici nous constatons ce jour la présence d'un panneau métallique identique et remplaçant le précédent, portant affichage de l'AVIS DEMISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DEDEFRICHEMENT. Le panneau à les mêmes dimensions que le précédent, il est posé à la place du précédent et porte les mêmes inscriptions. Nous plaçons sur ce panneau un stick adhésif portant l'inscription : « Affichage constaté par Huissier de Justice ».

Photos n : 09 – 10



15



16

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DEFRICHEMENT

Relative au Permis de Construire du Palais des Sports  
d'Aix et d'un Pôle d'échanges, avenue Claude Nicolas Ledoux,  
quartier de Luynes, Les Trois Pigeons  
sur la commune d'Aix-en-Provence

La demande défrichement enregistrée sous les références STE 15-107-001 déposée par la S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires, représentée par Monsieur VINCENT Jean-Louis, relative au projet de construction du palais des sports du Pays d'Aix et d'un pôle d'échanges est mise à disposition du public conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement.

Cette mise à disposition aura lieu, pendant 15 jours consécutifs :

**du 28 septembre 2015 au 12 octobre 2015 inclus.**

Durant cette période, le dossier de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie d'Aix en Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux (9h00 - 12h00 et 13h30 à 16h30).

Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2015-1064 du 21 Août 2015, la demande de permis de construire du Palais des sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'Echanges fait l'objet d'une enquête publique organisée du 28 septembre au 28 octobre 2015.



3°) Nous nous rendons ensuite ce même jour sur l'Avenue Claude Nicolas LEDOUX, quartier de Luynes. Les Trois Pigeons, en face du funérairem approximativement, où étant, nous constatons la présence d'un troisième panneau remplaçant le précédent, mais identique aux précédent et portant les mêmes inscriptions c'est-à-dire l'Avis de Mise à Disposition du Public de la demande de Défrichement. Le panneau à les mêmes dimensions que le précédent et se trouve tout à fait lisible et visible depuis la voie publique en contrebas du fossé.  
Nous plaçons sur ce panneau un stick adhésif portant l'inscription : « Affichage constaté par Huissier de Justice ».

Photos n : 11 - 12



Nous réservant de nous représenter à la demande de Monsieur COLLINEAU Serge à l'issue du Défrichement.

*Nos opérations terminées, nous nous sommes retirés et de tout ce qui précède avons rédigé et dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir à notre requérante ce que de droit.*

Signé Maître Michel MATHIEU

VACATION	298,00
S.C.T. TRANSPORT	87,67
TOTAL HT.	385,67
T.V.A. 20 %	77,13
Taxe Parafisciale	11,66
TOTAL T.T.C.	474,46



OBSERVATIONS  
DU PUBLIC

2



28 SEP. 2015

RAS

29 SEP. 2015

RAS

30 SEP. 2015

RAS

01 OCT. 2015

RAS

02 OCT. 2015

RAS

05 OCT. 2015

RAS

06 OCT. 2015

RAS

07 OCT. 2015

RAS

08 OCT. 2015

RAS

09 OCT. 2015

RAS

12 OCT. 2015

RAS

13 OCT. 2015

Copie de la première page du registre



Sans objet



**CERTIFICAT ADMINISTRATIF  
D’AFFICHAGE**  
*au service d'accueil  
du 12, rue Pierre et Marie Curie  
à Aix-en-Provence*

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES,  
URBANISME  
ET GRANDS PROJETS URBAINS  
DIRECTION DE L'URBANISME  
Service Administration Générale  
KO

Je soussigné, Mr Alexandre GALLESE, Adjoint au Maire, Délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du Territoire, certifie avoir fait procéder à l'affichage de:

L'Avis de mise à disposition du public de la demande de défrichement relative au permis de construire du Palais des Sports du Pays d'Aix et d'un pôle d'échanges, Avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Luynes, les trois pigeons sur la commune d'Aix en Provence.

Cet avis a été affiché sur le panneau des informations officielles mis à la disposition du public, situé dans le hall d'entrée accessible durant les heures d'ouverture des services municipaux, sis 12 rue Pierre et Marie Curie;

Cet affichage a été assuré de manière permanente

Du: 24 septembre 2015 inclus

Au: 12 octobre 2015 inclus

Je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Aix-en-Provence, le

13 OCT. 2015

Alexandre GALLESE  
Adjoint au Maire,  
Délégué à l'urbanisme et à l'aménagement  
du Territoire

# MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Avis\_AE\_palais\_sports\_PEM\_aix.pdf

DEF00 Cartouche ppal.pdf

DEF02-1 ti pièces qualité demandeurs.pdf

DEF02-2 Qualité demandeurs – Délibération CPA.pdf

DEF02-3 Qualité demandeurs – Convention.pdf

DEF03 Situation.pdf

DEF04-1 Ti-matrices cadastrales.pdf

DEF04-2 Matrices cadastrales.pdf

DEF04-3 Courrier vente parcelle HL 92.pdf

DEF 04-4 Attestation vente parcelle HL 92.pdf

DEF 04-5 Acte de vente parcelle HL 92.pdf

DEF04-6 CERFA – Vente parcelle HL 92.pdf

DEF 05 Plan cadasatral.pdf

DEF 06 Masse unité foncière.pdf

DEF 07 Photos.pdf

DEF 08 PLU.pdf

DEF 09 étude d'impact.pdf

DEF 10-1 ti-incidences NATURA 2000.pdf

Délibération 2013 A305 du 19.12.2013.pdf

KBIS SPLA 06.2015.pdf

POS PLANCHE GRAPHIQUE A30.pdf

POUVOIR PDT à JLV OPERATIONS GESTION.pdf

Réponse avis AE.pdf

